



## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2023

**Présents** : MM. Plassart - Lacour

**Assistent** : MM. Diaz- Letellier (Comité).

### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de les transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)  
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**



## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée ). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

## FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

### Mode opératoire

#### PREREQUIS

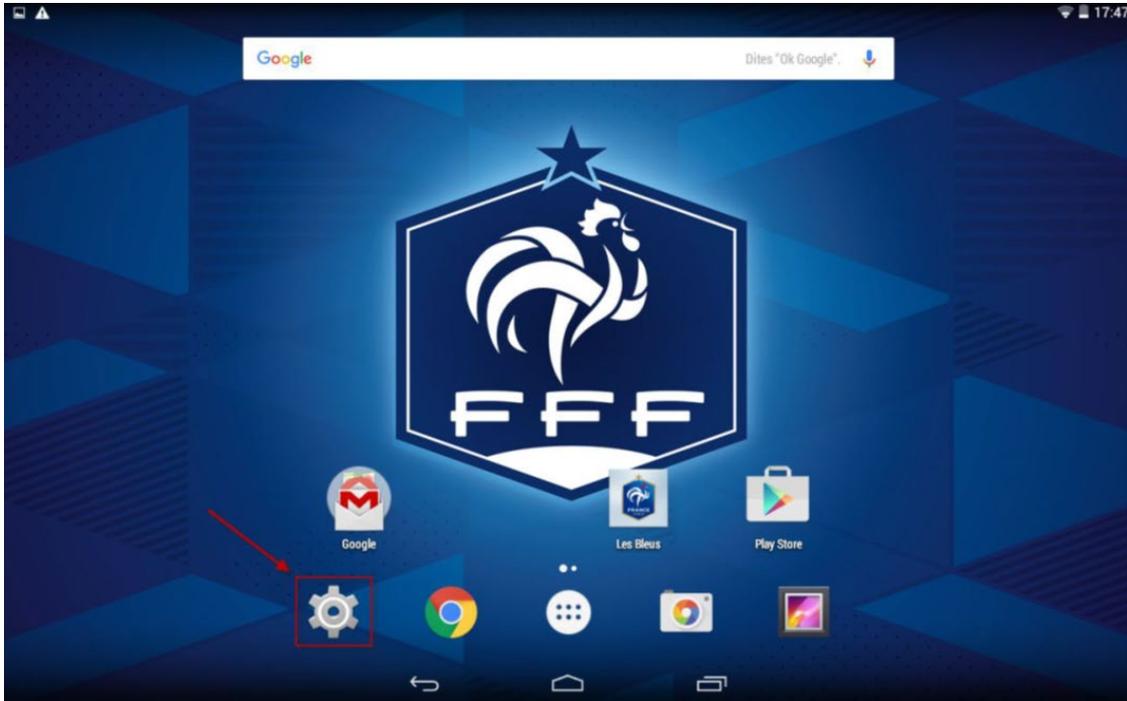
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application



🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

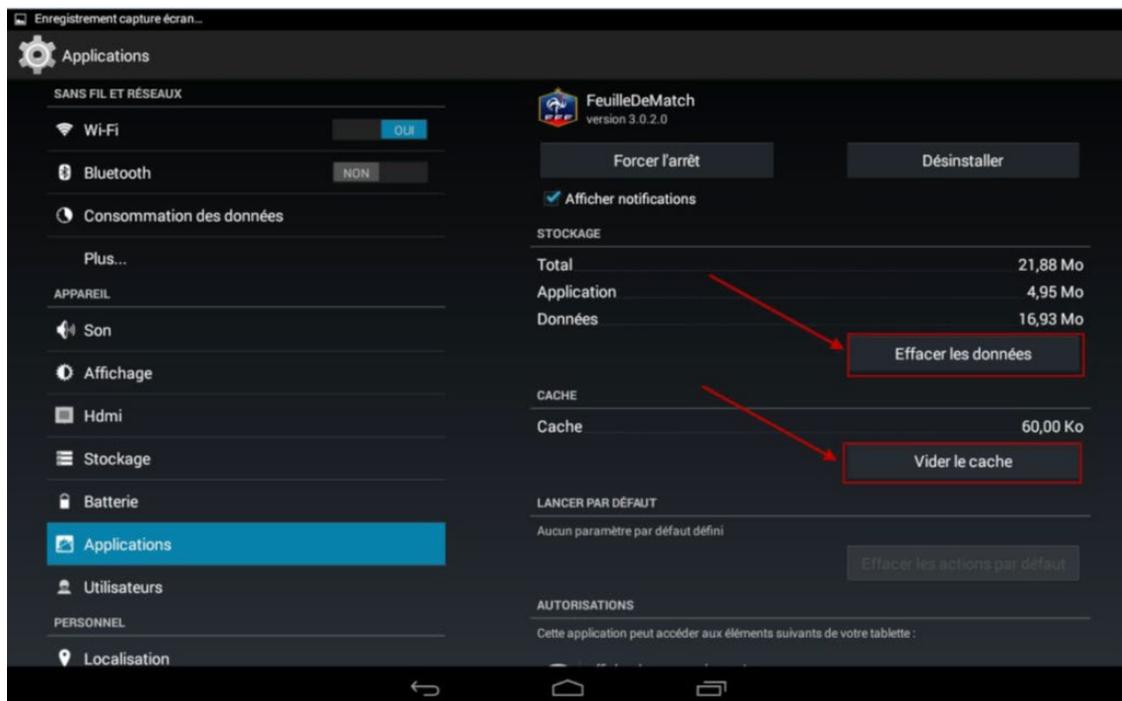




☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☐ Effacer les données et vider le cache

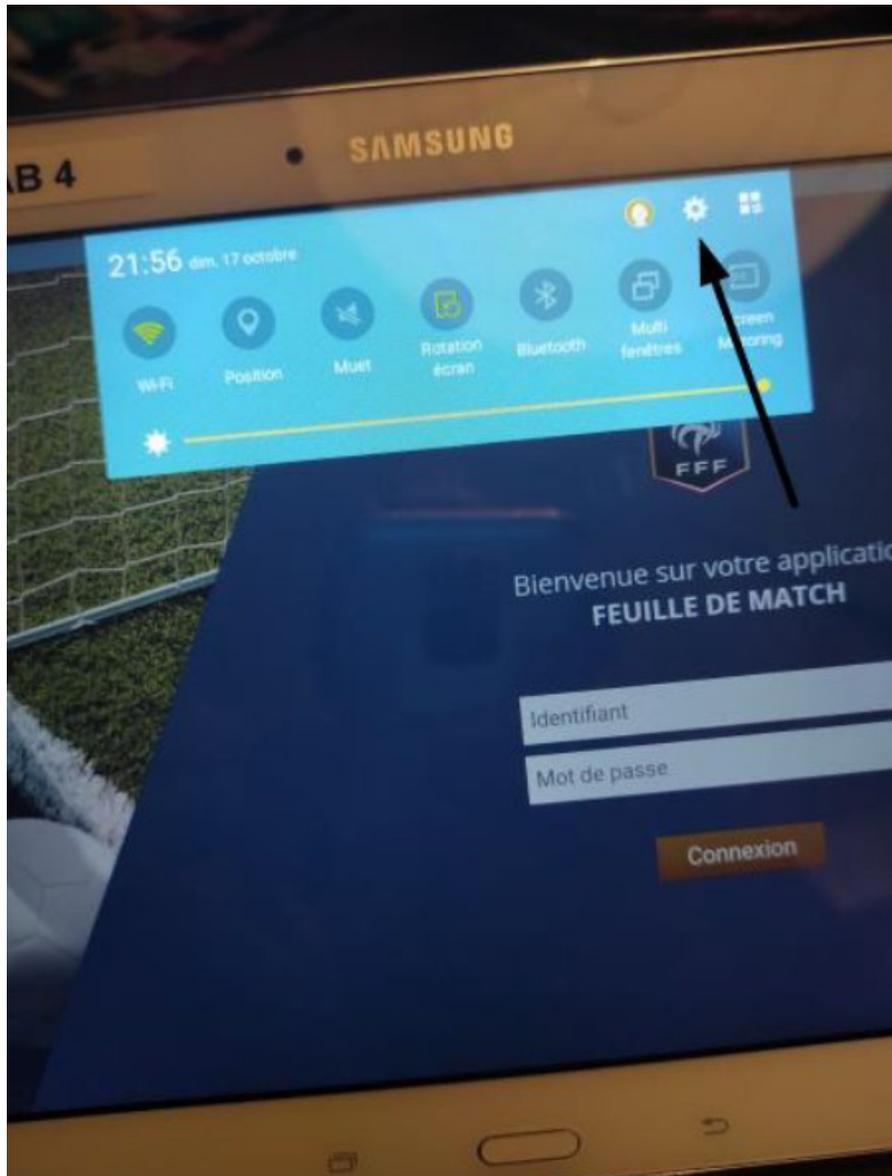


☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.



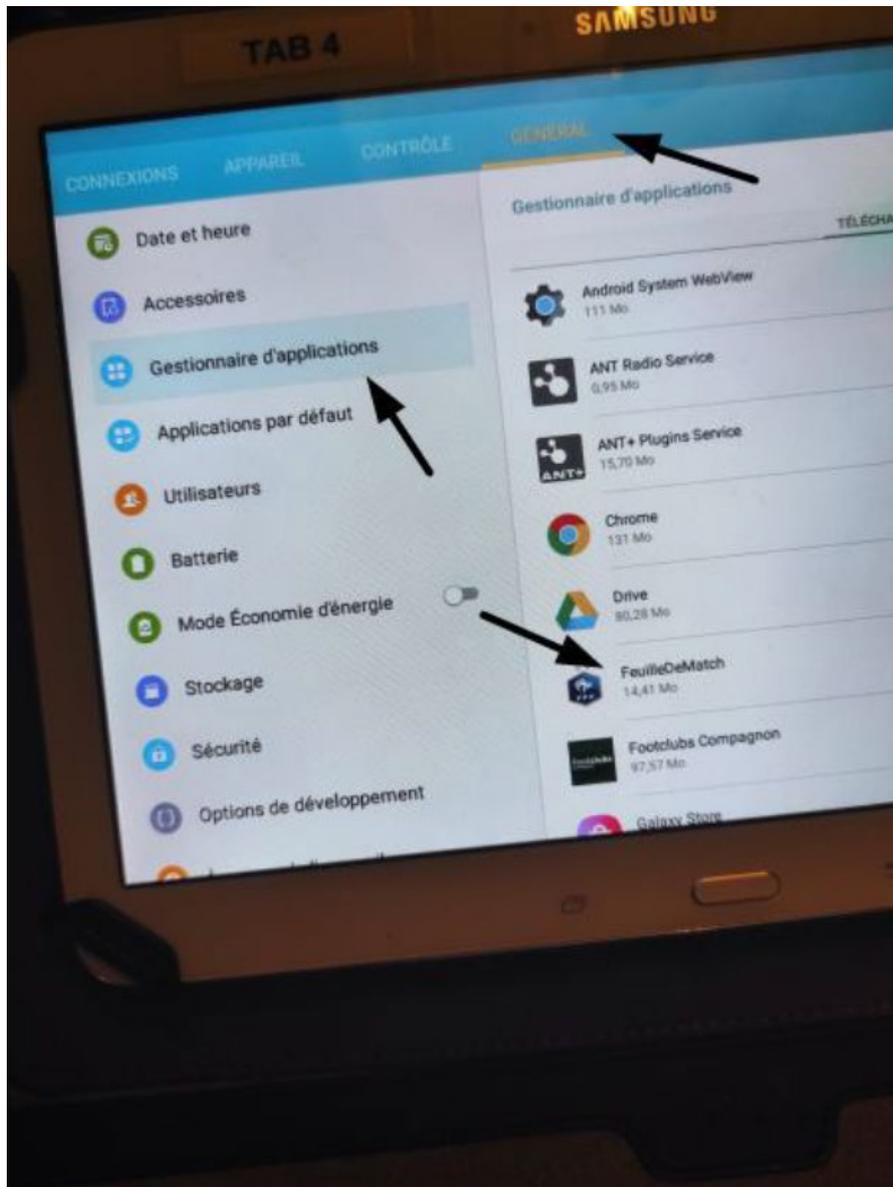
## AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.



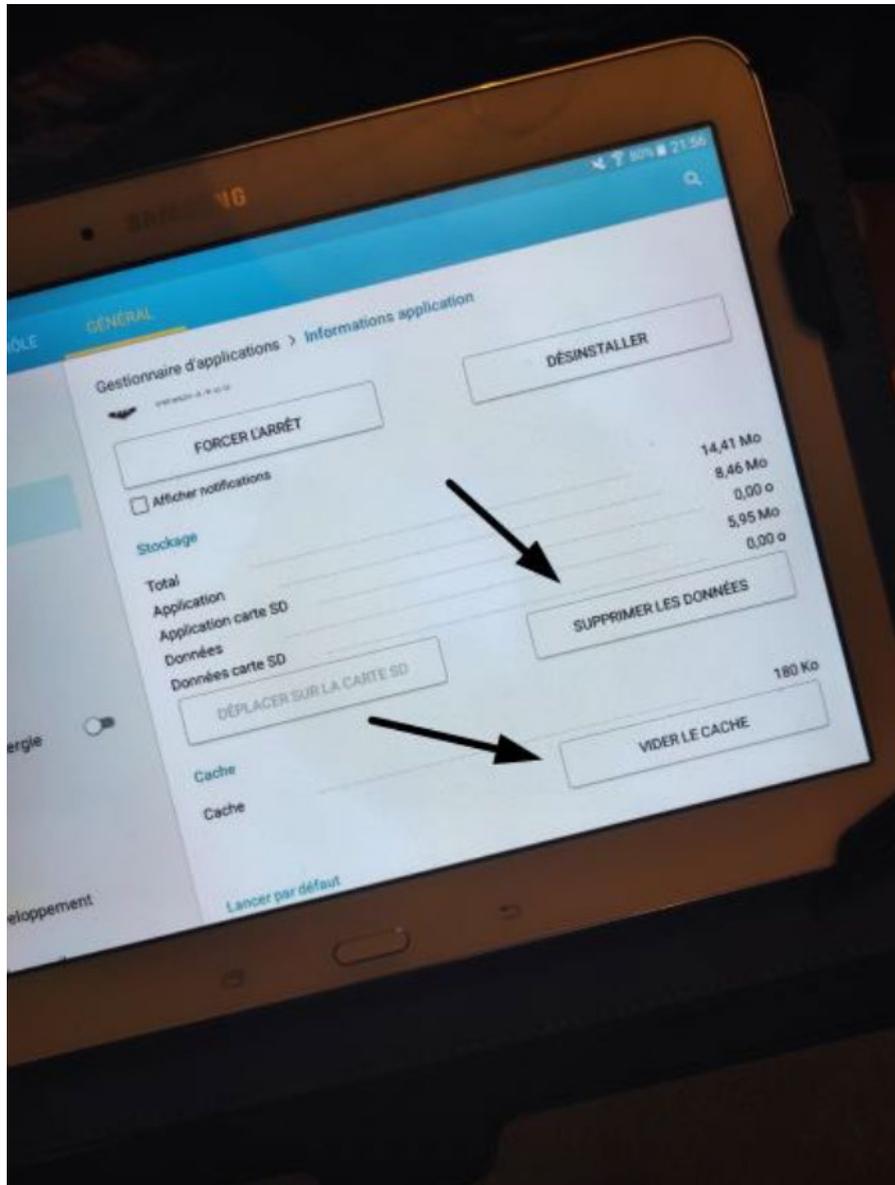


☐ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





## ☐ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes !



# ANNEXE DVOF

## REGLEMENT SUR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF

### **PREAMBULE**

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est obligatoire.

Pour toutes les compétitions féminines ou masculines hormis les catégories U6, U7, U8 et U9, les coupes et challenges du Foot Animation

La feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant.

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, de l'application dédiée qui contient toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match.

Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par connexion entre la tablette et les serveurs fédéraux. (WIFI connecté)

### **REGLES D'UTILISATION**

Les utilisateurs de la F.M.I. doivent se conformer aux directives d'utilisation contenues dans le Manuel de l'Utilisateur et les Conditions Générales d'Utilisation validées par le club lors de la première connexion au logiciel de la F.M.I.

Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I. et disposant des codes nécessaires à son utilisation. La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la F.M.I. par leur représentant.

### **ALERTE INFORMATIQUE**

Toute forme d'alerte informatique à destination des utilisateurs de la F.M.I. est fournie à titre purement informatif et indicatif, sans valeur juridique contraignante. L'absence d'alerte lors de la préparation de la F.M.I. n'exonère pas le club fautif de sa responsabilité en cas d'infraction.

### **FORMALITES D'AVANT-MATCH**

A l'occasion de ces rencontres, le club identifié comme recevant doit fournir une tablette permettant un accès à la F.M.I. sous peine d'encourir une sanction allant jusqu'à la perte du match. Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre, y compris les formalités d'après match.



La tablette doit être synchronisée, c'est-à-dire que les données du match doivent être récupérées et la préparation de ce dernier peut être transmise :

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
  - Par le club visiteur, le samedi avant 12 H
  - Par le club recevant, **OBLIGATOIRE** le samedi après 14 H et au plus tard 1 H 30 avant l'heure du coup d'envoi.
  
- **Pour une rencontre se déroulant le samedi ou un autre jour de la semaine :**
  - Par le club visiteur, la veille de la rencontre
  - Par le club recevant, **OBLIGATOIRE** le jour de la rencontre, au plus tard 1 H 30 avant l'heure du coup d'envoi.

Les clubs ont la possibilité de préparer leur composition d'équipe les jours précédant le match. Le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires. Les licences sont consultables sur la tablette, par les deux équipes et l'Arbitre.

### **FORMALITES D'APRES-MATCH**

Le club identifié « recevant » a l'obligation de transmettre la F.M.I. **le jour de la rencontre, au plus tard à minuit.**

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la F.M.I. ou l'absence d'une information.

**Le lendemain de la rencontre, si le score n'apparaît pas sur le site Internet du District ou sur FOOTCLUBS, les deux clubs doivent, par leur mail officiel, correspondre avec le District pour donner leurs explications sur cette non-parution.**

**En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent aussi correspondre avec le District pour en détailler les raisons.**

**A défaut d'informations la Commission considèrera les 2 équipes concernées comme responsables et pourra sanctionner les 2 équipes par la non-transmission / non-utilisation de la FMI.**



## **PROCEDURE D'EXCEPTION**

La F.M.I. est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I. le jour du match, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I. devra faire l'objet d'un rapport et sera examiné par la Commission compétente du District, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

La Commission compétente bénéficiera également du rapport de l'arbitre pour confronter les versions.

## **SANCTIONS**

Tout manquement aux dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.

L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.

L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.